



Assemblée générale

Distr. limitée
3 novembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Troisième Commission

Point 66 a) de l'ordre du jour

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**

**Allemagne, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine,
Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique,
Géorgie, Irlande, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Panama,
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovénie :**
projet de résolution

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 69/161 du 18 décembre 2014,

*Rappelant également sa résolution 68/268 du 9 avril 2014 sur le renforcement
et l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des
droits de l'homme,*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général¹ sur l'état
de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de
discrimination raciale²;

2. *Prend note avec satisfaction également* des rapports du Comité pour
l'élimination de la discrimination raciale sur les travaux de ses quatre-vingt-
cinquième et quatre-vingt-sixième sessions³ et de ses quatre-vingt-septième, quatre-
vingt-huitième et quatre-vingt-neuvième sessions⁴;

3. *Rappelle* le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Convention et
réitère son appel en faveur de la ratification universelle de la Convention et de sa

¹ A/71/327.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 660, n° 9464.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dixième session, Supplément n° 18*
(A/70/18).

⁴ *Ibid.*, *soixante et onzième session, Supplément n° 18* (A/71/18).



mise en œuvre effective par tous les États parties pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale;

4. *Invite* le Président du Comité à lui présenter un rapport oral sur les travaux du Comité et à engager avec elle un dialogue à ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions, au titre de la question intitulée « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée »;

5. *Décide* d'examiner, à sa soixante-treizième session, au titre de la question intitulée « Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée », les rapports du Comité sur les travaux de ses quatre-vingt-dixième et quatre-vingt-onzième sessions et de ses quatre-vingt-douzième, quatre-vingt-treizième, quatre-vingt-quatorzième et quatre-vingt-quinzième sessions;

6. *Prie* le Secrétaire général de la tenir informée de l'état de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, y compris toutes les réserves et déclarations y afférentes, en utilisant les sites Web de l'Organisation des Nations Unies.
